

Recyclage : la France encore loin de l'objectif européen

LE MONDE | Mis à jour le 15.11.2017 à 16h48 | Par [Alexandre Pouchard](#)

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/11/15/recyclage-des-dechets-menagers-la-france-encore-loin-de-l-objectif-europeen_5214931_4355770.html

Recycler 50 % des déchets ménagers d'ici à 2020 : tel est l'objectif que s'était fixé l'Union européenne en 2008. Une utilisation plus circulaire des matériaux permet de moins exploiter de ressources naturelles, d'économiser de l'énergie, de moins émettre de gaz à effet de serre, mais aussi de développer une filière économique qui vende les produits recyclés.

Depuis l'établissement de l'objectif européen, quasiment tous les Etats membres ont progressé dans ce domaine, y compris la [France](#). A presque deux ans de l'échéance, et à l'occasion de la Journée mondiale du recyclage, mercredi 15 novembre, nous faisons le point sur la situation dans l'[Union européenne](#).

Déchets ménagers : la France en retard

Dans son ensemble, l'Union européenne se rapproche de son objectif : alors qu'elle recyclait 36 % de ses déchets ménagers au moment de la directive de 2008, elle a fait [passer](#) ce taux à 45 % en 2015 (derniers chiffres disponibles [sur l'organisme de statistiques européen Eurostat](#)).

Cela recouvre des situations très disparates : l'[Allemagne](#) est ainsi pionnière avec 66,1 % de déchets ménagers recyclés, suivie de l'[Autriche](#) (56,9 %) et de la [Slovénie](#) (54,1 %) quand la France se situe en « milieu de tableau » avec 39,5 % et que certains Etats sont très largement à la traîne, comme la [Grèce](#) (15,3 %), la [Roumanie](#) (13,1 %) ou [Malte](#) (6,7 %).

L'Allemagne, pionnière européenne du recyclage

Comme la plupart des Etats européens, la France progresse dans ce domaine, mais à un rythme modéré, avec 9,8 points de plus entre 2005 et 2015, quand certains de nos voisins ont fait des efforts considérables : + 16,8 points pour le [Royaume-Uni](#), + 25 points pour l'[Italie](#) et même + 36,9 points pour la [Pologne](#), qui a rattrapé une partie de son retard en dix ans. La [loi relative à la transition énergétique](#), adoptée en 2015, prévoit une augmentation de 10 % du recyclage des déchets ménagers en France d'ici à 2020.

L'Autriche, championne européenne

La valorisation des déchets organiques est un des enjeux du recyclage, pour [produire](#) du compost ou bien de l'énergie [par le biais de la méthanisation](#) (ou bien les deux, [comme le fait par exemple San Francisco aux Etats-Unis](#)). Dans ce domaine, c'est l'Autriche qui est la championne européenne avec 175 kilogrammes de déchets compostés par habitant en 2015. La France fait moitié moins mais se classait tout de même en sixième position cette année-là, bien que le compostage soit en relative stagnation depuis 2010. Des initiatives récentes de grandes [villes telles Paris](#) ou [Roubaix \(Nord\)](#) pourraient [permettre](#) d'améliorer la situation dans les années à [venir](#).

La France parmi les pays les plus « composteurs » de l'UE

Comme pourrait le [dire](#) un nouvel adage : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. En la matière, contrairement au recyclage, l'Allemagne est en avant-dernière position européenne avec 625 kilogrammes par habitant en 2015, devant le [Danemark](#) (789 kg). Bien que faisant mieux, la France est au-delà de la moyenne européenne avec 501 kg par habitant en 2015, loin derrière la Roumanie (247 kg), la Pologne (286 kg) ou même l'[Espagne](#) (434 kg).

Un Européen produit en moyenne 476 kg de déchets ménagers par an

Une autre manière de [réduire](#) le déchet est le système de consigne, pratiqué massivement en Allemagne mais abandonné en France dans les années 1980 : [lire notre article sur ce sujet](#).